

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE
Pôle des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
SD**

ARRÊTE

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME GERSENDE CONSTANTIN, ATTACHÉ TERRITORIAL
DIRECTRICE DU POLE DES RESSOURCES HUMAINES**

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122.19,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Madame Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- **VU** la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** l'arrêté du 1^{er} février 2022 portant recrutement par voie de mutation de Madame Gersende CONSTANTIN, Attachée territoriale,
- **VU** la note de service du 27 février 2023 affectant Madame Séverine VISCOGLIOSI à la Direction Générale des Services, en qualité de Directrice Générale Adjointe Pilotage des Ressources et de la Performance à compter du 1^{er} avril 2023,
- **VU** l'arrêté du 27 mai 2024, portant délégation de signature à Madame Séverine VISCOGLIOSI,
- **VU** l'organigramme général de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté du 28 janvier 2022 est abrogé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Gersende CONSTANTIN, Attaché territorial, Directrice du Pôle Ressources Humaines pour tous actes, documents, arrêtés et courriers ci-dessous énumérés relevant de la compétence de son pôle :

✓ Arrêtés portant sur :

- Avancement d'échelon,
- Tableau d'avancement,
- Services non faits,
- Reclassement indiciaire,
- Reclassement statutaire,
- Radiation,
- Détachement,
- Intégration,
- Congé parental,

- Disponibilité,
- Mise à disposition,
- Logements de fonction,
- Accidents du travail,
- Gestion des temps,
- Renouvellement des non titulaires,
- Congé de longue durée
- Congé de longue maladie
- Congé de maladie ordinaire
- Congé d'adoption
- Congé de maternité grossesse pathologique
- Congé de maternité suite de couches
- Congé de maternité
- Congé de paternité
- Décès
- Disponibilité maladie sans traitement
- Disponibilité maladie
- Maintien en fonction
- Maladie professionnelle
- Régime indemnitaire
- Réintégration après disponibilité maladie
- Réintégration après temps partiel thérapeutique
- Retraite
- Temps partiel thérapeutique

✓ Courriers relatifs aux :

- Médailles,
- Réponses négatives à la mobilité,
- Réponses positives relatives à la mobilité pour les catégories B et C,
- Réponses négatives relatives aux recrutements
- Convocations de toutes natures,
- Information préalable à une procédure disciplinaire,
- Validations de formations payantes,
- Réponses liées à la formation,
- Rappel à l'ordre et notification de sanction,
- Informations relatives à la carrière des agents,
- Réponses négatives sur les carrières,
- Demandes de dispense de formations statutaires,
- Information et transmission de documents,
- Gestion administrative des carrières,
- CNAS,
- Notes d'information aux agents,

✓ Divers documents :

- Notes de diffusion AACI,
- Notes d'affectation,
- Conventions de stage,
- Ordres de mission ponctuels,
- Bulletins d'inscription aux formations,
- Etats détaillés des services,
- Devis de formation,

- Actes d'achat de formation (dans la limite de 8.000 €),
- Attestations de stage,
- Attestations de compteurs DIF,
- Contrats pour les catégories B et C,
- Validation des entretiens professionnels,
- Droits d'option du CET,
- Attestations diverses.

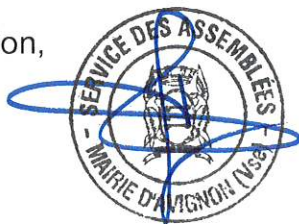
Article 3 : L'ordonnateur délègue à Madame Gersende CONSTANTIN, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, la signature des bons de commande inférieurs à 8.000 € H.T. et de toutes les autres pièces comptables y compris les mandats de paiement dans les domaines de compétence de son pôle.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 06 NOV. 2024
Le Maire,
Cécile HELLE

Pour ampliation,



A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Cécile Helle mentioned in the text above.

Parvenu en Préfecture le : **6 NOV. 2024**

Publié le :

Notifié le :

Signature :